



Kiné Ouest Prévention

1 Allée du Puits Julien - BP 112 - 22590 PORDIC

Tel : 02.96.58.09.02. - Fax : 02.96.58.09.03.

E-mail : kine.ouest.prevention@wanadoo.fr

Fiche intervention 6

Intitulé de la prestation : Action de Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

Contexte :

- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont un ensemble d'affections survenant au niveau de toutes les articulations (épaule, coude, poignet, main, doigt, genou, cheville, pied) et engendrées par les gestes répétitifs (sur-sollicitation des muscles ou des tendons).
- Ces affections sont de plus en plus nombreuses et touchent des travailleurs de plus en plus jeunes, après un temps d'exposition de plus en plus court.
- Elles constituent 45 % des maladies professionnelles reconnues et 50 % du nombre des cas de maladies professionnelles ayant entraîné un arrêt de travail.
- Les T.M.S. ne sont pas des accidents mais résultent de l'action à terme de contraintes modérées, soutenues ou bien répétitives appliquées sur des tissus sains ou non. On s'accorde à reconnaître à ces affections une origine plurifactorielle :
 - évolutions de l'organisation du travail en relation avec des processus de mécanisation ou d'automatisation,
 - susceptibilités individuelles,
 - sollicitations excessives de muscles ou de tendons : amplitude, force, répétition sont les paramètres à étudier.
- Toutes les professions exposées à des gestes répétitifs sont concernées, des plus prestigieuses (tennis, musiciens), à celles qui le sont moins (polissage, meulage, poinçonnage, travail à la chaîne, dactylo, boucher, industrie de transformation, de conditionnement dans l'agro-alimentaire, préparation, piquage, montage dans l'industrie de la confection et l'industrie de la chaussure, montage et conditionnement dans l'électroménager, dans la sous-traitance automobile, caissières de grandes surfaces...). La plus grande partie des travaux ouvriers expose aux TMS.
- **La prévention de ces affections repose sur un diagnostic précis des causes puis sur la mise en place d'actions correctrices portant sur l'organisation et les procédures de travail, l'ergonomie des postes et des outils, la sensibilisation des responsables et la formation des opérateurs.**

Objectifs :

Définir avec les partenaires concernés de l'entreprise les objectifs, la méthodologie, les opérateurs et postes ciblés et les différentes actions d'un programme de prévention des TMS.

Méthode :

- Analyse de la demande.
- Audit diagnostique dans un ou plusieurs secteurs ciblés.
- Restitution et formulation de propositions d'actions.
- Choix des actions.
- Mise en place des actions.
- Evaluation des actions...

Contenu :

1- Analyse de la demande

Participants : un responsable ressources humaines, le médecin du travail un responsable production, un responsable sécurité.

- Etudes des indicateurs fréquence et gravité.
- Attente des différents partenaires de l'entreprise.
- Définition d'objectifs.
- Choix d'un ou plusieurs secteurs ciblés pour le diagnostic.

2- Audit diagnostique

- Entretien avec le responsable production.
- Entretien avec le médecin du travail.
- Entretien avec le responsable sécurité.
- Entretien avec le responsable ressources humaines.
- Entretien avec un représentant du CHSCT.
- Entretien avec le (les) responsable(s) du (des) secteur(s) ciblés.
- Entretien avec des opérateurs du (des) secteur(s) ciblés.
- Observation de postes
- Mesures et évaluation des contraintes.
- Prises de vues.
- Etude de documentation (process, fiches de postes, consignes de sécurité..)

3- Restitution - Propositions

Participants : le responsable ressources humaines, le médecin du travail, le responsable production, le responsable sécurité, un représentant du CHSCT, le(s) responsable(s) du(des) secteur(s) ciblé(s).

- Restitution : synthèse des observations, mesures et interviews réalisées pendant la visite.
- Propositions d'actions de prévention :
 - Objectifs et méthodologie.
 - Sensibilisation et information des responsables.
 - Formation de référents.
 - Recommandations (process, organisation, management, postes)
 - Etudes complémentaires.
 - Actions de sensibilisation et de formation des opérateurs.